

**ARRETE DU MAIRE****N° 2026-02-001**

**Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement
Rue du Souvenir Français à Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

Vu la demande déposée par l'association « Boule Dorée Joyeuse » représentée par Madame CARO Valérie concernant un tournoi de pétanque, rue du Souvenir Français, 34725 Saint André de Sangonis,

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Jeudi 12 mars 2026 au Dimanche 15 mars 2026 à 09h00, le stationnement sera interdit sur le parking en terre battue situé en face du cimetière, rue du Souvenir Français.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge de l'association. Des barrières seront mises à disposition par les Services Techniques de la ville.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : BOULE DOREE JOYEUSE
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 14 janvier 2026

Jean Pierre GABAUDAN

Maire

